

Rachida Dati

*Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VII^e Arrondissement*

Paris, le 22 MAI 2014

Monsieur le Président,

J'ai été avertie par de nombreux habitants du 7^e sur le secteur très touristique et passant de la rue Cler, que de nombreuses personnes «sans domicile fixe» achetaient des boissons alcoolisées en vente dans deux superettes du Groupe Carrefour :

- Leader Price, 43 rue Cler,
- Franprix, 27 rue Cler.

La consommation d'alcool de ces individus a généré d'importantes nuisances dont des actes de violence.

Malgré mes demandes auprès des directeurs de vos magasins afin qu'ils refusent la vente de boissons alcoolisées à des personnes susceptibles de générer des troubles graves à l'ordre public, je n'ai pas obtenu de réponse. Je compte sur votre intervention afin d'éviter que ces situations ne se reproduisent. Je vous informe que ces actes de violence ont eu lieu en présence d'enfants et de familles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à Vous

Rachida DATI

R. Dati

Monsieur Jean-Charles NACOURI
Président Directeur Général
Groupe CASINO



Paris, le 13 juin 2014

DIRECTION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

148, rue de l'Université
C.S. 60738
75345 Paris cedex 07
Tél : + 33 (0)1 53 65 24 06
Fax : + 33 (0)1 53 65 24 85

Madame Rachida DATI
Maire du 7^e arrondissement
Ancien Ministre
Député Européen
116, rue de Grenelle
75007 PARIS

Madame la Ministre,

chère madame,

Monsieur Jean-Charles NAOURI m'a transmis votre courrier du 22 mai par lequel vous attirez son attention sur la vente de boissons alcooliques à des personnes « sans domicile fixe » dans deux supérettes Franprix et Leader Price du groupe situées rue Cler et sur les nuisances que ces acheteurs peuvent générer aux alentours et vous en remercie.

Nous sommes extrêmement attentifs aux problèmes de consommation d'alcool notamment chez les jeunes. Le Groupe avait conduit, il y a 3 ans, avec vos services, dans tous les lycées, les collèges, les commerçants et les magasins Franprix du 7^{ème} arrondissement une opération de sensibilisation aux dangers de la consommation abusive de l'alcool auprès des jeunes lors de la fête de fin d'année et de passage du baccalauréat organisée sur le Champs de Mars au mois de juin.

En ce qui concerne les deux magasins de la rue Cler, nous allons attirer à nouveau l'attention des gérants sur la nécessité de respecter impérativement l'article R-3353-2 du Code de la Santé publique qui interdit de recevoir des personnes ivres dans leur établissement et de leur vendre des boissons alcooliques (+ 1% d'alcool). Ils sont, par ailleurs, informés de la réglementation qui interdit la vente de boissons alcooliques aux mineurs et permet de vérifier, si nécessaire, l'âge des consommateurs.

Toutefois nous attirons votre attention sur le fait que la loi ne nous autorise pas le refus de vente aux personnes majeurs disposant de leurs facultés physiques et mentales.

.../...

Nous allons aussi leur demander d'exercer une plus grande vigilance afin d'anticiper d'éventuels troubles à l'ordre public dans leur magasin ou aux alentours. Nous comptons sur la collaboration de vos services pour appuyer nos demandes d'intervention auprès des services de police du commissariat de l'arrondissement au cas où le gérant ne pourrait seul faire face à des troubles, de précédentes demandes d'intervention étant restées sans effet.

Espérant avoir répondu à votre préoccupation et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

et les plus sincères



Claude RISAC
Directeur des relations extérieures

c.c : Directions générales de Franprix et leader Price
Directions des magasins Franprix et Leader Price – rue Cler